

# Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[fsgt.31@free.fr](mailto:fsgt.31@free.fr)



**L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font progresser**

**28 MARS 2017**

**N° 28**

## SOMMAIRE

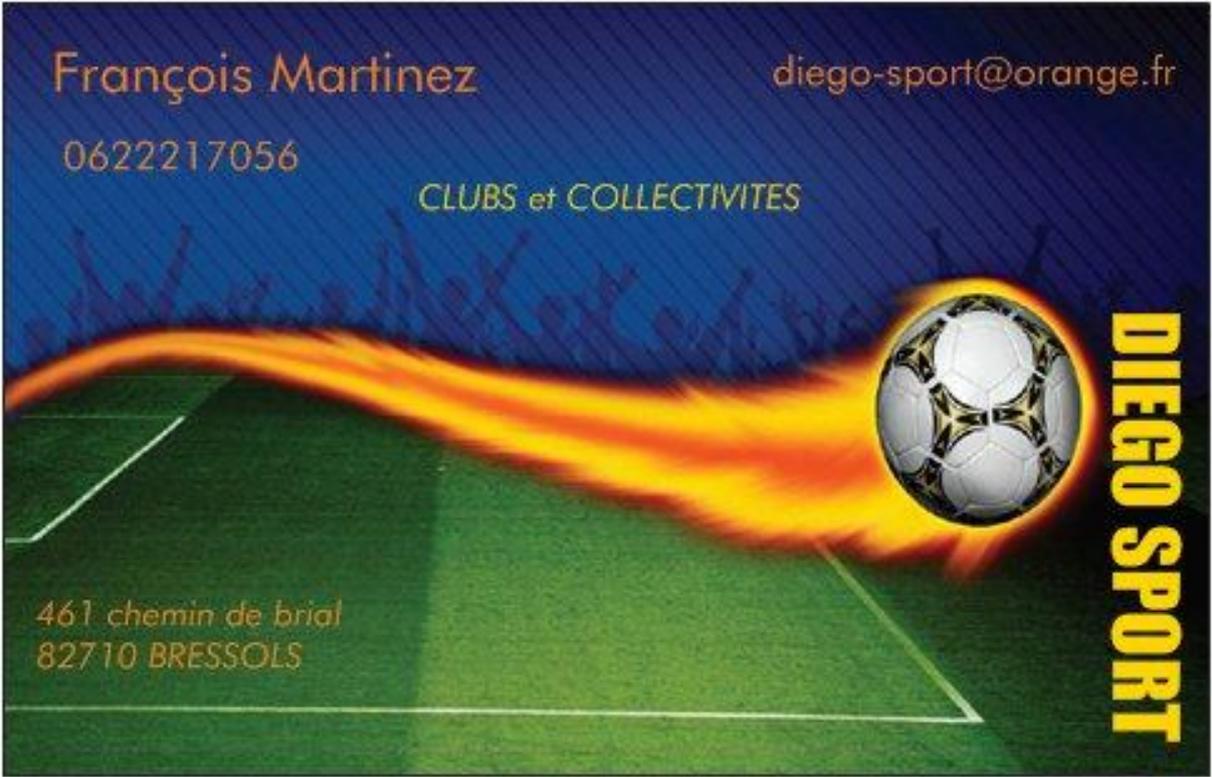


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Trésorerie,
- Résultats semaine 12,
- Sportivité semaine 12,
- Sanctions,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier : Semaines 14 à 16,
- Stage régional de arbitres.

**SAISON 2016 - 2017**

**OFFICIEL DU FOOTBALL**

# Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez  
0622217056

diego-sport@orange.fr

CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial  
82710 BRESSOLS

**DIEGO SPORT**

# REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 27 mars 2017.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Laurent SARDA et René SILHOL.

## PENSE-BETE

### ❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 REGLEMENT INTERIEUR

### ❷ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① Site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② Onglet : « en cas d'accident ».
- ③ Télécharger le document en format pdf.

### ❸ **TARIFS**

☞ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 32 €

Soit un total de **20 € par équipe**, ou **40 €** s'il y a deux arbitres.

**Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction.**

### ❹ **ARRETES MUNICIPALES**

**ART 9-B-5 :**

**"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."**

## **⑤ CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES**

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

## **⑥ REDACTION DES FEUILLES DE MATCH**

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

*La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.*

## **⑦ CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH**

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

## **⑧ RETOUR DES FEUILLES DE MATCH**

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre)**, sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction.

## **⑨ RESPECT DES COULEURS**

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

### **ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

## **⑩ SANCTIONS**

**Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.**

### **①① RAPPORT DES JOUEURS**

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

### **①② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre,  $\frac{1}{4}$  des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

**Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.**

### **①③ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS**

**EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, C'EST LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.**

### **①④ LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.



**Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

# INFORMATIONS LICENCES



## IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCES

### PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :

C'EST LA **CARTE DE DROITE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

## RAPPEL

**LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.**

### **RETOUR DES LICENCES A VALIDER :**

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés** :

AC2L : jusqu'au 04/04 (1 joueur)

MIRAIL UNITED : jusqu'au 04/04 (1 joueur)

### **RETOUR DES LICENCES A VALIDER :**

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés** :

AC2L : à partir du 29/11 (1 joueur)

US CAF : à partir du 25/10 (1 joueur)

TOLOSA FOOT SYSTEM : à partir du 22/11 (1 joueur)

### **RETRAIT DES LICENCES VALIDEES :**

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés** :

### **RETRAIT DES LICENCES VALIDEES :**

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés** :

IO TEAM : à partir 07/03 (1 joueur)

# TRESORERIE



**L'EQUIPE AFPT FC FAISANT PARTIE DE LA LISTE PARUE SUR LE BULLETIN N° 23 DU 14 FEVRIER ET N'AYANT PAS REGULARISE SA TRESORERIE A CE JOUR, AURA SES MATCHS PERDUS PAR PENALITE ADMINISTRATIVE A COMPTER DU 20 FEVRIER.**

**PAR AILLEURS, PASSE LE 1<sup>ER</sup> AVRIL, LES LICENCES DES JOUEURS DE CE CLUB N'ETANT PAS PAYEES, ILS SERONT DISQUALIFIES SELON LE REGLEMENT ET PAR LE FAIT, CE CLUB SERA EXCLU DES COMPETITIONS.**



**LE CLUB US AERO FOOT DOIT REGULARISER LA DIFFERENCE DU PRIX DE SA RECOMPENSE**

## RESULTATS

### SEMAINE 12 DU 20/03/2017 AU 24/03/2017

#### *Division: Excellence - Journée 10 retour*

ATHLETICO TOLOSA B	2	-	3	FC POTO	
USEMA COLOMIERS	2	-	6	SHADOCKS DE SEILH	
AUTERIVE DF	1	-	2	US LABEGE-RAMONVILLE	
AJ SAINT EXUPERY	Remis			ASEAT	

#### *Division: Promotion Excellence - Journée 10 retour*

MECAPROTEC FC	1	-	2	ATHLETICO TOLOSA A	
MISTRAL P.L.	Remis			ASC CNES	
DYNAMO AGAFOUS FC	5	-	4	FONBO FC	
SHAKHTAR TOLOSA	1	-	1	PASPORT	

#### *Division: Honneur - Journée 10 retour*

SB SPORT FC	4	-	3	SCLE FOOT	
ASCA	1	-	3	AS ST LOUP CAMMAS	
FA ROQUES A	Remis			NEW TEAM	
FORZA VIOLA FC	2	-	0	FSGT AUCAMVILLOISE	

**Division: Promotion Honneur - Journée 10 retour**

US CAF	3	-	3	AS DRT	
ATHLETICO TOLOSA C	3	-	2	MIRAIL UNITED	
TOULOUSE SA	0	-	1	ALTRAN FOOT	
TOLOSA FOOT SYSTEM	3	-	6	AC2L	

**Division: Promotion - Journée 10 retour**

DYNAMO FC	4	-	2	AFPT FC	
SOPRA FOOT	3	-	2	FA ROQUES B	
IO TEAM	1	-	8	ACERSO CS	

**Exempt** : USA FOOT

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	<b>F</b>	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

**Feuille de match non parvenue dans les délais** ➔ **match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre)** : IO TEAM.

## SPORTIVITE SEMAINE 12

**DOUZE** sorties temporaires, **NEUF** avertissements et **UNE** exclusion pour **15** rencontres arbitrées.

## SANCTIONS

**Rencontre SHAKHTAR TOLOSA / PASPORT du 24/03/17 – Promotion Excellence - Journée 10 retour :**

Pour "**PROPOS INJURIEUX ENVERS UN ADVERSAIRE**" – **EXCLUSION** –  
PONSOLE Julien, licence n°55716202, (SHAKHTAR TOLOSA)  
- **Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.**

**Rencontre TOULOUSE SA / ALTRAN FOOT du 20/03/17 – Promotion Honneur – Journée 10 retour :**

Pour "**ENERVEMENT**" – **SORTIE TEMPORAIRE** –  
**Soit 3 (trois) sorties temporaires au cours de la saison, récidives du 13/01/17 et 16/03/17 (ART 32 – A – c),**  
GANIZATE Grégory, licence n°55620357, **capitaine**, (ALTRAN FOOT)  
- **Deux (2) matchs de suspension ferme, à compter du 03/04/2017.**

# RECTIFICATIFS CALENDRIER

## SEMAINE 14 DU 03/04/2017 AU 08/04/2017

### *Coupe de la France Auguste delaune:1/8èmes*

MIRAIL UNITED  
ASEAT

US IVRY C.V. (94)  
FA ROQUES

Voir feuille des rencontres de ce bulletin  
Voir feuille des rencontres de ce bulletin

## CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



**Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir:** Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

## SEMAINE 14 DU 03/04/2017 AU 08/04/2017

### RATTRAPAGE

#### *Coupe de la Haute-Garonne : Huitièmes (du 14/03/17)*

ASEAT                      NEW TEAM                      Ceat Oran                      Ma 04/04 20h00

#### *Coupe de Printemps : Huitièmes (du 16/03/17)*

SPORTING CNT                      AL SCV                      M. Cerdan St.                      Lu 03/04 19h45

#### *Coupe du Comité : Tour 2-Poule 4 (du 19/01/17)*

ASCA                      AFPT FC                      Beaupuy                      Je 06/04 20h15

#### *Division: Excellence - Journée 8 retour (du 28/02/17)*

AUTERIVE DF                      FC POTO                      Auterive                      Ma 04/04 20h30

#### *Division : Excellence - Journée 8 retour (du 27/02/17)*

ATHLETICO TOLOSA B                      US LABEGE-RAMON.                      Lardenne Synthé                      Me 05/04 19h45

#### *Division: Promotion Honneur - Journée 8 retour (du 03/03/17)*

TOULOUSE SA                      AS DRT                      Stadium n°4 Syn.                      Lu 03/04 19h45

#### *Division: Honneur - Journée 9 retour (du 09/03/17)*

AS ST LOUP CAMMAS                      FSGT AUCAMVILLOISE                      Castelmaurou                      Je 06/04 20h15

#### *Division: Promotion Honneur - Journée 9 retour (du 07/03/17)*

US CAF                      ALTRAN FOOT                      R. Barran                      Je 06/04 19h45

#### *Division : Promotion Excellence - Journée 10 retour (du 20/03/17)*

MISTRAL P.L.                      ASC CNES                      Sordelo Hb                      Lu 03/04 19h45

*Coupe de France Auguste Delaune: 1/8 èmes*

MIRAIL UNITED

US IVRY C.V. (94)

A Définir

Sa 08/04

ASEAT

FA ROQUES

A Définir

Sa 08/04

**SEMAINE 15 DU 10/04/2017 AU 14/04/2017**

**TREVE**

**SEMAINE 16 DU 18/04/2017 AU 21/04/2017**

*Coupe de la Haute-Garonne: 1/4 de finale*

MECAPROTEC FC

ASEAT ou NEW TEAM

**Remis au 24 avril**

USEMA COLOMIERS

DAIQUIRI FC

Capitany Synthé

Me 19/04 20h00

AS DRT

PASPORT

R. Barran

Je 20/04 19h45

AFPT FC

ALTRAN FOOT

R. Barran

Ve 21/04 19h45

*Coupe de Printemps: 1/4 de finale*

SHAKHTAR TOLOSA

FORZA VIOLA FC

Stadium Taton Synthé

Je 20/04 20h00

AUTERIVE DF

USA FOOT

Auterive

Ma 18/04 20h30

TOULOUSE SA

SPORTING CNT ou

La Ramée Synthé

Ve 21/04 19h45

ALS CV

ATHLETICO TOLOSA B

ASC CNES

Sordelo St

Me 19/04 19h45

*Coupe du Comité : 1/4 de finale*

AS ST LOUP CAMMAS

MIRAIL UNITED

Castelmaurou

Je 20/04 20h15

DYNAMO FC

FSGT AUCAMVILLOISE

Lardenne Synthé

Me 19/04 19h45

**RATTRAPAGE**

*Coupe du Comité : Poule 2 - Tour 3 (du 22/02/17)*

NEW TEAM

AC2L

Sordelo St.

Je 20/04 19h45

*Division: Excellence - Journée 8 retour (du 03/03/17)*

SHADOCKS SEILH

AJ SAINT EXUPERY

Seilh Synthé

Ve 21/04 20h45

# STAGE REGIONAL DES ARBITRES

Ce week-end s'est déroulé le stage régional des arbitres, au complexe Capitany. Ce stage a permis aux participants de travailler sur les règles du jeu.



**LES ARBITRES PENDANT LA SEQUENCE PHYSIQUE**

# Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[fsgt.31@free.fr](mailto:fsgt.31@free.fr)



L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font progresser

4 AVRIL 2017

N° 29

## SOMMAIRE

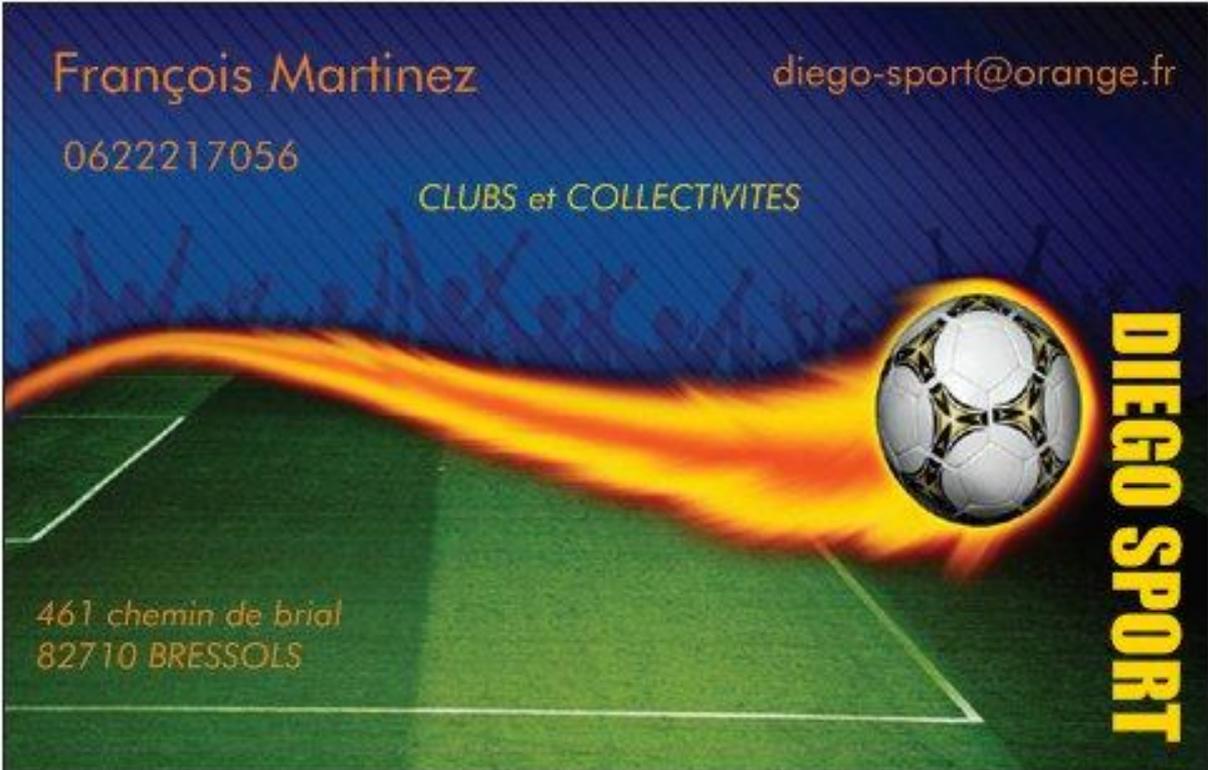


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Trésorerie,
- Classement Coupe du Comité,
- Résultats semaine 13,
- Sportivité semaine 13,
- Sanctions,
- Sanctions en retard,
- Litiges,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier : Semaines 14 à 16.

SAISON 2016 - 2017

OFFICIEL DU FOOTBALL

# Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez  
0622217056

diego-sport@orange.fr

CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial  
82710 BRESSOLS

**DIEGO SPORT**

# REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 3 avril 2017.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LACRU, José MARTINEZ, Laurent SARDA et René SILHOL.

## PENSE-BETE

### ❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 REGLEMENT INTERIEUR

### ❷ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① Site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② Onglet : « en cas d'accident ».
- ③ Télécharger le document en format pdf.

### ❸ **TARIFS**

☞ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 32 €

Soit un total de **20 € par équipe**, ou **40 €** s'il y a deux arbitres.

**Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction.**

### ❹ **ARRETES MUNICIPALES**

**ART 9-B-5 :**

**"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."**

## **⑤ CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES**

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

## **⑥ REDACTION DES FEUILLES DE MATCH**

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

*La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.*

## **⑦ CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH**

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

## **⑧ RETOUR DES FEUILLES DE MATCH**

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre)**, sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction.

## **⑨ RESPECT DES COULEURS**

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

### **ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

## **⑩ SANCTIONS**

***Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.***

### **①① RAPPORT DES JOUEURS**

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

### **①② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

**Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.**

### **①③ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS**

**EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, C'EST LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.**

### **①④ LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

 **Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

## **INFORMATIONS LICENCES**



**IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCES**

### PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :

C'EST LA **CARTE DE DROITE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

## RAPPEL

**LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.**

### **RETOUR DES LICENCES A VALIDER :**

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

### **RETOUR DES LICENCES A VALIDER :**

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés** :

**AC2L** : à partir du 29/11 (1 joueur) et à partir du 04/04 (1 joueur)

**US CAF** : à partir du 25/10 (1 joueur)

**MIRAIL UNITED** : à partir du 04/04 (1 joueur)

**TOLOSA FOOT SYSTEM** : à partir du 22/11 (1 joueur)

### **RETRAIT DES LICENCES VALIDEES :**

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés** :

### **RETRAIT DES LICENCES VALIDEES :**

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés** :

**IO TEAM** : à partir 07/03 (1 joueur)

## TRESORERIE



**L'EQUIPE AFPT FC N'AYANT PAS REGULARISE SA TRESORERIE LICENCES A CE JOUR, TOUS SES LICENCIES SONT DISQUALIFIES SELON LE REGLEMENT, ET PAR LE FAIT, CE CLUB EST MIS HORS COMPETITIONS JUSQU'A REGULARISATION...**

# CLASSEMENTS COUPE DU COMITE

L'équipe AFPT FC étant mise hors compétition jusqu'à régularisation, tous ses matchs en Coupe du Comité sont annulés. Ce qui donne le classement suivant :

POULE 4												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	F	Pé	Pé FNP	BP	BC	DIF
1 <sup>er</sup>	<b>SCLE FOOT</b>	3	2	1	0	0	0	1	0	2	4	-2
2 <sup>ème</sup>	ASCA	3	2	0	1	1	0	0	0	1	2	-1
3 <sup>ème</sup>	FA ROQUES A	2	2	0	1	0	0	1	0	0	3	-3

SCLE FOOT – ASCA : 3 à 0

L'équipe SCLE FOOT est qualifiée pour les quarts de finale.

## RESULTATS

### SEMAINE 13 DU 27/03/2017 AU 31/03/2017

#### *Division: Excellence - Journée 11 retour*

AJ SAINT EXUPERY	2	-	5	ATHLETICO TOLOSA B
US LABEGE-RAMONVILLE	1	-	1	SHADOCKS DE SEILH
ASEAT	<i>Remis</i>			AUTERIVE DF
FC POTO	0	-	1	USEMA COLOMIERS

#### *Division: Promotion Excellence - Journée 11 retour*

ASC CNES	1	-	2	ATHLETICO TOLOSA A
PASPORT	3	-	1	FONBO FC
MECAPROTEC FC	5	-	0	MISTRAL P.L.
DYNAMO AGAFOUS FC	1	-	2	SHAKHTAR TOLOSA

#### *Division: Honneur - Journée 11 retour*

SCLE FOOT	1	-	1	FORZA VIOLA FC
AS ST LOUP CAMMAS	1	-	2	FA ROQUES A
NEW TEAM	2	-	2	ASCA
FSGT AUCAMVILLOISE	4	-	3	SB SPORT FC

#### *Division: Promotion Honneur - Journée 11 retour*

MIRAIL UNITED	3	-	0	US CAF	<b>F</b>
AS DRT	0	-	0	ATHLETICO TOLOSA C	
ALTRAN FOOT	0	-	0	TOLOSA FOOT SYSTEM	
AC2L	3	-	0	TOULOUSE SA	

### Division: Promotion - Journée 11 retour

USA FOOT	0	-	0	DYNAMO FC
AFPT FC	5	-	0	ACERSO CS
FA ROQUES B	4	-	2	IO TEAM

**Exempt** : SOPRA FOOT

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	<b>F</b>	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

**Feuille de match non parvenue dans les délais** ➔ **match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre)** :

## SPORTIVITE SEMAINE 13

**SIX** sorties temporaires, **QUINZE** avertissements et **UNE** exclusion (double carton) pour **16** rencontres arbitrées.

## SANCTIONS

### Rencontre US LABEGE-RAMONVILLE / LES SHADOCKS DE SEILH du 27/03/17 – Excellence - Journée 11 retour :

Pour " **TACLE IRREGULIER** " – **AVERTISSEMENT** –  
Soit **2 (deux)** avertissements au cours de la saison, récidive du 23/11/2016 (**ART 32 – §B – f**),  
PAUTHE Cédric, licence n°192555, (LES SHADOCKS DE SEILH)  
- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 10/04/2017.**

Pour " **TACLE IRREGULIER** " – **AVERTISSEMENT** –  
Soit **2 (deux)** avertissements au cours de la saison, récidive du 14/10/2016 (**ART 32 – §B – f**),  
CRUVELLIE Florent, licence n°55620311, (LES SHADOCKS DE SEILH)  
- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 10/04/2017.**

### Rencontre FC POTO / USEMA COLOMIERS du 29/03/17 – Excellence - Journée 11 retour :

Pour " **ANTI-JEU** " – **AVERTISSEMENT** –  
Soit **2 (deux)** avertissements au cours de la saison, récidive du 23/01/2017 (**ART 32 – §B – f**),  
CALZADO Alexandre, licence n°5558962, (FC POTO)  
- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 10/04/2017.**

**Rencontre ASC CNES / ATHLETICO TOLOSA A du 27/03/17 – Promotion Excellence - Journée 11 retour :**

Pour "*TACLE IRREGULIER*" – AVERTISSEMENT –  
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 20/09/2016 (**ART 32 – §B – f**),  
COURNEDE Emmanuel, licence n°44267, (ASC CNES)  
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 10/04/2017.

**Rencontre AS ST LOUP CAMMAS / ROQUES A du 30/03/17 – Honneur - Journée 11 retour :**

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" – AVERTISSEMENT –  
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 01/12/2016 (**ART 32 – §B – f**),  
DHYSER Nicolas, licence n°55498955, (AS ST LOUP CAMMAS)  
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 10/04/2017.

**Rencontre NEW TEAM / ASCA du 30/03/17 – Honneur – Journée 11 retour:**

Pour "*ENERVEMENT*" – SORTIE TEMPORAIRE –, puis  
Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" – AVERTISSEMENT –  
Soit 2 (deux) sanctions au cours de la rencontre  
Ce qui entraîne – EXCLUSION –  
FOLTRAN Yannick, licence n°55604930 (NEW TEAM)  
- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

## SANCTIONS EN RETARD

**Rencontre ASC CNES / SHAKHTAR TOLOSA du 06/02/17 – Promotion Excellence – Journée 7 aller :**

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci et en **absence de celui de l'arbitre**, la sous-commission en application du règlement (**Art 32 - §H – a**), décide :

Pour "*PROPOS INJURIEUX ENVERS L'ARBITRE ASSISTANT*" – EXCLUSION –  
FEUILLOLEY Anthony, licence n°452405, (SHAKHTAR TOLOSA)  
- Quatre (4) matchs de suspension ferme, y compris l'automatique purgé le 20/02/17, + deux (2) matchs de suspension avec sursis, reste trois (3) matchs de suspension ferme + deux (2) matchs de suspension avec sursis à compter du 10/04/2017.

**Rencontre FA ROQUES A / A. FOOT POUR TOUS FC du 20/02/17 – Coupe du Comité – Journée 3 :**

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous-commission en application du règlement (**Art 32 - §M – a**, **Art 32 - §Q – a** et **Art 33 - §C**), décide :

Pour "*GIFFLE ENVERS UN ADVERSAIRE ET CRACHAT ENVERS UN ARBITRE*"

MESBAH Tally, licence n°55677168, (AFPT FC)

- Douze (12) matchs de suspension ferme + douze (12) mois de suspension ferme x 2, soit vingt-quatre (24) mois de suspension ferme + douze (12) matchs de suspension ferme, à compter du 20/03/2017.

**Rencontre ATHLETICO TOLOSA B / FC POTO du 23/03/17 – Excellence - Journée 10 retour :**

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS UN ADVERSAIRE* " – AVERTISSEMENT –  
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 08/03/17 (**ART 32 – §B – f**),

DE SAINT JEAN Bastien, licence n°55624193, (ATHLETICO TOLOSA B)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 10/04/2017.

**Rencontre SHAKHTAR TOLOSA / PASPORT du 24/03/17 – Promotion Excellence - Journée 10 retour :**

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci et **en absence de celui de l'arbitre**, la sous-commission en application du règlement (**Art 32 - §C – e**), décide :

Pour " *PROPOS INJURIEUX A L'EGARD D'UN ADVERSAIRE* " – EXCLUSION –  
PONSOLE Julien, licence n°55716202, (SHAKHTAR TOLOSA)

- Deux (2) matchs de suspension ferme, y compris l'automatique purgé le 27/03/17, reste un (1) match de suspension ferme à compter du 03/04/2017.

## LITIGES



Pour **TRESORERIE DES LICENCES non régularisée** du 20/02/2017 au 15/03/17, l'équipe SB SPORT a ses rencontres perdues par pénalité administrative du 20/02/2017 au 10/03/2017:

**Semaine 8:** SB SPORT forfait,

**Semaine 9:** Journée 8, SB SPORT / ASCA du 27/02/17,

**Semaine 10:** Journée 9, SB SPORT / FA ROQUES A du 06/03/17.

## RECTIFICATIFS CALENDRIER

### **SEMAINE 14 DU 03/04/2017 AU 08/04/2017**

*Coupe du Comité: Tour 2- Poule 4(du 19/01/17)*

ASCA

AFPT FC

*Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

*Coupe de la France Auguste delaune:1/8èmes*

MIRAIL UNITED

US IVRY C.V. (94)

*Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

ASEAT

FA ROQUES

*Voir feuille des rencontres de ce bulletin*



# Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[fsgt.31@free.fr](mailto:fsgt.31@free.fr)



**L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font progresser**

**11 AVRIL 2017**

**N° 30**

## **S** **MMMAIRE**

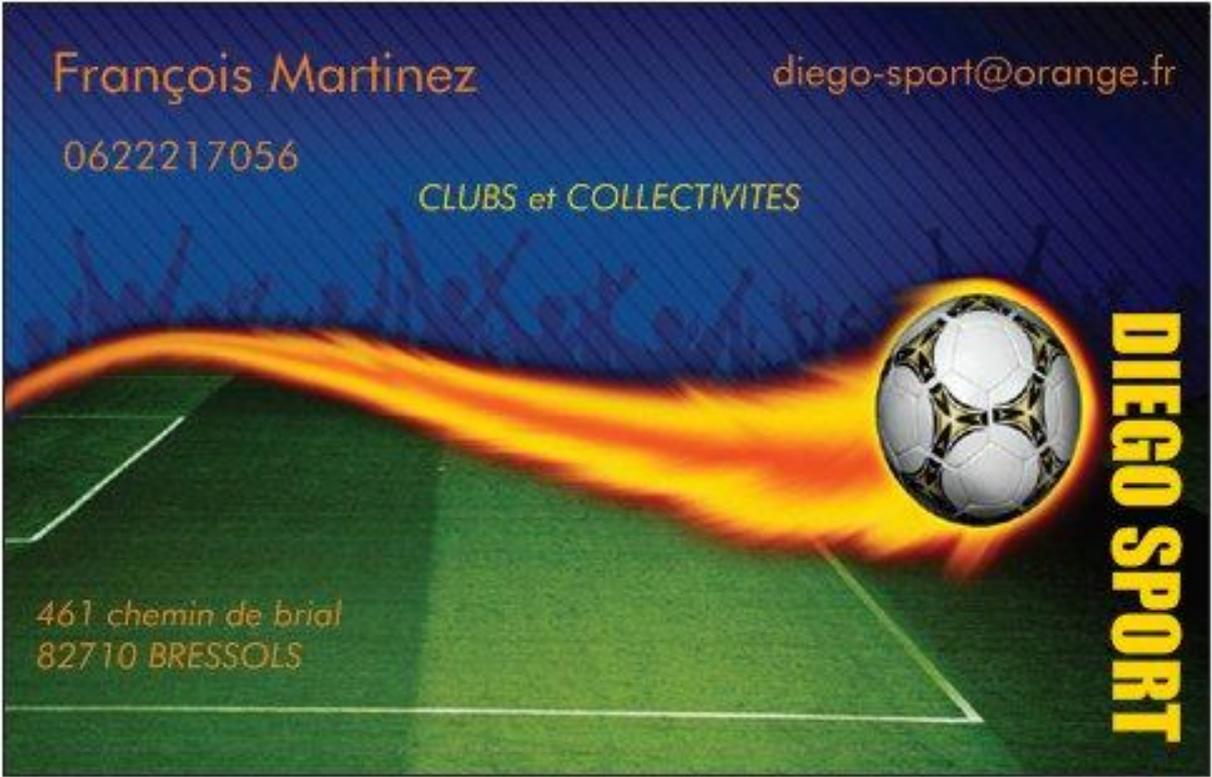
- *Réunion de la Commission,*
- *Pense-bête,*
- *Informations licences,*
- *Trésorerie,*
- *Rectificatif Classement Coupe du Comité,*
- *Résultats semaine 14,*
- *Sportivité semaine 14,*
- *Arbitrage,*
- *Sanctions,*
- *Rectificatif calendrier,*
- *Calendrier : Semaines 16 et 17.*



**SAISON 2016 - 2017**

**OFFICIEL DU FOOTBALL**

# Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez  
0622217056

diego-sport@orange.fr

CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial  
82710 BRESSOLS

**DIEGO SPORT**

# REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 10 avril 2017.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Laurent SARDA et René SILHOL.

## PENSE-BETE

### ❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 REGLEMENT INTERIEUR

### ❷ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① Site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② Onglet : « en cas d'accident ».
- ③ Télécharger le document en format pdf.

### ❸ **TARIFS**

☞ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 32 €

Soit un total de **20 € par équipe**, ou **40 €** s'il y a deux arbitres.

**Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction.**

### ❹ **ARRETES MUNICIPALES**

**ART 9-B-5 :**

**"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."**

## **⑤ CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES**

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

## **⑥ REDACTION DES FEUILLES DE MATCH**

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

*La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.*

## **⑦ CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH**

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

## **⑧ RETOUR DES FEUILLES DE MATCH**

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre)**, sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction.

## **⑨ RESPECT DES COULEURS**

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

### **ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

## **⑩ SANCTIONS**

**Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.**

### **①① RAPPORT DES JOUEURS**

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

### **①② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

**Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.**

### **①③ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS**

**EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, C'EST LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.**

### **①④ LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

 **Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

## **INFORMATIONS LICENCES**



**IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCES**

## PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :

C'EST LA **CARTE DE DROITE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

## RAPPEL

**LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.**

### **RETOUR DES LICENCES A VALIDER :**

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés** :

### **RETOUR DES LICENCES A VALIDER :**

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés** :

**AC2L** : à partir du 29/11 (1 joueur) et à partir du 04/04 (1 joueur)

**US CAF** : à partir du 25/10 (1 joueur)

**MIRAIL UNITED** : à partir du 04/04 (1 joueur)

**TOLOSA FOOT SYSTEM** : à partir du 22/11 (1 joueur)

### **RETRAIT DES LICENCES VALIDEES :**

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés** :

### **RETRAIT DES LICENCES VALIDEES :**

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés** :

**IO TEAM** : à partir 07/03 (1 joueur)

## TRESORERIE



**L'EQUIPE AFPT FC N'AYANT PAS REGULARISE SA TRESORERIE LICENCES A CE JOUR, TOUS SES LICENCIES SONT DISQUALIFIES SELON LE REGLEMENT, ET PAR LE FAIT, CE CLUB EST MIS HORS COMPETITIONS JUSQU'A REGULARISATION...**

# RECTIFICATIF CLASSEMENTS COUPE DU COMITE

Le résultat du match SCLE FOOT / ASCA est 2 à 1 :

POULE 4												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	F	Pé	Pé FNP	BP	BC	DIF
1 <sup>er</sup>	<b>SCLE FOOT</b>	3	2	1	0	0	0	1	0	2	4	-2
2 <sup>ème</sup>	ASCA	3	2	0	1	1	0	0	0	1	2	-1
3 <sup>ème</sup>	FA ROQUES A	2	2	0	1	0	0	1	0	0	3	-3

SCLE FOOT – ASCA : 2 à 1

## RESULTATS

### SEMAINE 14 DU 03/04/2017 AU 08/04/2017

#### *Coupe de la Haute-Garonne : Huitièmes (du 14/03/17)*

ASEAT	5	-	0	NEW TEAM
-------	---	---	---	----------

#### *Coupe de Printemps : Huitièmes (du 16/03/17)*

SPORTING CNT	1	-	2	ASLCV
--------------	---	---	---	-------

#### *Coupe du Comité : Tour 2 - Poule 4 (du 19/01/17)*

ASCA	<b>Annulé</b>			AFPT FC
------	---------------	--	--	---------

#### *Division: Excellence - Journée 8 retour (du 28/02/17)*

AUTERIVE DF	3	-	0	FC POTO
-------------	---	---	---	---------

#### *Division: Excellence - Journée 8 retour (du 27/02/17)*

ATHLETICO TOLOSA B	2	-	5	US LABEGE-RAMONVILLE
--------------------	---	---	---	----------------------

#### *Division: Promotion Honneur - Journée 8 retour (du 03/03/17)*

TOULOUSE SA	2	-	1	AS DRT
-------------	---	---	---	--------

#### *Division: Honneur - Journée 9 retour (du 09/03/17)*

AS SAINT LOUP CAMMAS	1	-	1	FSGT AUCAMVILLOISE	
----------------------	---	---	---	--------------------	---

#### *Division: Promotion Honneur - Journée 9 retour (du 07/03/17)*

US CAF	0	-	10	ALTRAN FOOT
--------	---	---	----	-------------

#### *Division: Promotion Excellence - Journée 10 retour (du 20/03/17)*

MISTRAL P.L.	0	-	1	ASC CNES
--------------	---	---	---	----------

#### *Coupe de France Auguste Delaune : 1/8ièmes*

MIRAIL UNITED	0	-	3	US IVRY C.V. (94)	<b>F</b>
ASEAT	8	-	0	FA ROQUES	

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	<b>F</b>	Litige	

Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

## SPORTIVITE SEMAINE 14

**QUE SE PASSE T'IL? est-ce parce que c'est la semaine des cloches?**  
**NEUF** sorties temporaires, **SEPT** avertissements et **QUATRE** exclusions pour **7** rencontres arbitrées seulement.

## ARBITRAGE

**Message pour messieurs les arbitres qui officient dans les deux fédérations: si vous laissez trop faire sur vos rencontres FSGT, vous allez au-devant de problèmes et vous mettez la commission face à des difficultés. Alors prenez vos responsabilités.**

## SANCTIONS

**Rencontre AUTERIVE DF / FC POTO du 04/04/17 – Excellence– Journée 8 retour :**

Pour "*ENFREINDRE AVEC PERSISTANCE ES REGLES DU JEU*" – **AVERTISSEMENT** –  
**Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 21/12/2016 (ART 32 – §B – f),**

DJERBI Bilal, licence n°55689377, (AUTERIVE DF)

- **Un (1) match de suspension ferme, à rajouter à la sanction suivante.**

Pour "*COUP A ADVERSAIRE*" – **EXCLUSION** –

DJERBI Bilal, licence n°55689377, (AUTERIVE DF)

- **Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.**

Pour "*ENERVEMENT*" – **SORTIE TEMPORAIRE** –, puis

Pour "*CONTESTATION DES DECISIONS DE L'ARBITRE*" – **AVERTISSEMENT** –

**Soit 2 (deux) sanctions au cours de la rencontre,**

SOULA Jérôme, licence n°321033 (AUTERIVE DF)

- **Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.**

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous-commission en application du règlement (**Art 32 - §D – b**), décide :

Pour "*BOUSCULADE D'UN ADVERSAIRE*" – **EXCLUSION** –

PALAMENGA Michael, licence n°185110, (FC POTO)

- **Deux (2) matchs de suspension ferme, à compter du 10/04/2016.**

**Rencontre MISTRAL P.L. / AS CNES du 03/04/17 – Promotion Excellence –  
Journée 10 retour:**

Pour " *TACLE IRREGULIER* "

– AVERTISSEMENT –, puis

Pour " *ENERVEMENT* "

– SORTIE TEMPORAIRE –

**Soit 2 (deux) sanctions au cours de la rencontre**

Ce qui entraîne

– EXCLUSION –

LAFFARGUE Boris, licence n°444263 (MISTRAL P. L.)

- **Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.**

## RECTIFICATIF CALENDRIER

### SEMAINE 16 DU 18/04/2017 AU 21/04/2017

*Coupe de la Haute-Garonne: 1/4 de finale*

AFPT FC

ALTRAN FOOT

*Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

## CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



**Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir:** Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

### SEMAINE 16 DU 18/04/2017 AU 21/04/2017

*Coupe de la Haute-Garonne: 1/4 de finale*

MECAPROTEC FC

ASEAT

**Remis au 24 avril**

USEMA COLOMIERS

DAIQUIRI FC

Capitany Synthé

Me 19/04

20h00

AS DRT

PASPORT

R. Barran

Je 20/04

19h45

**AFPT FC**

**ALTRAN FOOT**

**Annulé**

*Coupe de Printemps: 1/4 de finale*

SHAKHTAR TOLOSA

FORZA VIOLA FC

Stadium Taton Synthé

Je 20/04

20h00

AUTERIVE DF

USA FOOT

Auterive

Ma 18/04

20h30

TOULOUSE SA

ASLCV

La Ramée Synthé

Ve 21/04

19h45

ATHLETICO TOLOSA B

ASC CNES

Sordelo St

Me 19/04

19h45

*Coupe du Comité : 1/4 de finale*

AS ST LOUP CAMMAS

MIRAIL UNITED

Castelmaurou

Je 20/04

20h15

DYNAMO FC

FSGT AUCAMVILLOISE

Lardenne Synthé

Me 19/04

19h45

## RATRAPAGE

### *Coupe du Comité : Poule 2 - Tour 3(du 22/02/17)*

NEW TEAM	AC2L	Sordelo St.	Je 20/04	19h45
----------	------	-------------	----------	-------

### *Division: Excellence - Journée 8 retour (du 03/03/17)*

SHADOCKS SEILH	AJ SAINT EXUPERY	Seilh Synthé	Ve 21/04	20h45
----------------	------------------	--------------	----------	-------

## SEMAINE 17 DU 24/04/2017 AU 28/04/2017

### *Division : Excellence – Journée 12 retour*

ATHLETICO TOLOSA B	AUTERIVE DF	R. Barran	Me 26/04	19h45
SHADOCKS SEILH	ASEAT	Seilh Synthé	Ve 28/04	20h45
US LABG.-RAMONVILLE	FC POTO	Labège Village	Lu 24/04	20h00
USEMA COLOMIERS	AJ SAINT EXUPERY	Capitany Synthé	Me 26/04	20h00

### *Division : Promotion Excellence – Journée 12 retour*

ATHLETICO TOLOSA A	SHAKHTAR TOLOSA	Sordelo St	Me 26/04	19h45
ASC CNES	DYNAMO AGAFOUS FC	Sordelo Hb	Lu 24/04	19h45
FONBO FC	MISTRAL P.L.	La Ramée St	Lu 24/04	19h45
PASPORT	MECAPROTEC FC	<b>Remis</b>		

### *Division : Honneur – Journée 12 retour*

FA ROQUES A	SCLE FOOT	Roques	Lu 24/04	20h30
FORZA VIOLA FC	AS ST LOUP CAMMAS	Stadium Taton Synthé	Je 27/04	20h00
SB SPORT FC	NEW TEAM	M. Cerdan St.	Lu 24/04	19h45
ASCA	FSGT AUCAMVILLOISE	Beaupuy	Je 27/04	20h15

### *Division : Promotion Honneur – Journée 12 retour*

TOULOUSE SA	US CAF	La Ramée Synthé	Ve 28/04	19h45
TOLOSA FOOT SYSTEM	ATHLETICO TOLOSA C	R. Barran	Je 27/04	19h45
AC2L	AS DRT	Stadium n°4 Synthé	Lu 24/04	20h00
ALTRAN FOOT	MIRAIL UNITED	Blagnac Baradels Syn	Je 27/04	20h30

### *Division : Promotion – Journée 12 retour*

USA FOOT	FA ROQUES B	Blagnac Baradels Syn	Me 26/04	20h30
SOPRA FOOT	ACERSO CS	Lardenne Synthé	Me 26/04	19h45
DYNAMO FC	IO TEAM	R. Barran	Ve 28/04	19h45

**Exempt:** AFPT FC

## RATRAPAGE

### *Coupe de la Haute-Garonne: 1/4 de finale*

MECAPROTEC FC	ASEAT	Muret Auriol	Lu 24/04	20h30
---------------	-------	--------------	----------	-------

**IL N'Y AURA PAS**

**DE BULLETIN**

**LA SEMAINE PROCHAINE**

**BONNES VACANCES**